

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/04/202**

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/04/2021

Présents : Mmes et M. DERUE – RICHEZ – BARGUE C. – MORZADEC – ASSOULINE J.J. - BROSSARD
BLONDEAU – AGERT – RAYNAL – BUISSON - LARGE

Excusés ayant donné procuration : S. ASSOULINE à J.J. ASSOULINE

Excusé : C. VINNASSAC

ORDRE DU JOUR**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2021
- 2- Nomination d'un 4^{ème} adjoint (courrier de Mme la Préfète du 15/04/2021)
- 3- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander des subventions pour :
 - Les travaux de l'église
 - Les travaux de la mairie
- 4- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un protocole d'accord avec les entreprises titulaires du marché de l'école maternelle
- 5- Nomination d'un correspondant défense
- 6- Avenant n° 2 au contrat de fourniture de denrées pour le restaurant scolaire.

Questions diverses

N° 23-2021**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/03/2021**

Une rectification de la délibération n° 18-2021 paragraphe 1 est à noter, la somme de 6 150 euros doit être remplacée par 6 100 € qui est le total des subventions votées.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

N° 24-2021**NOMINATION D'UN 4^{ème} ADJOINT**

Suite à la démission d'Hélène JOFFRE, 4^{ème} adjointe et à l'acceptation de celle-ci par la Préfète le 15 avril dernier, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un 4^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Christian RAYNAL.

Messieurs C. BARGUE (plus jeune Conseiller Municipal) et C. RAYNAL (le plus âgé) sont désignés assesseurs.

Les résultats du vote sont les suivants : 12 POUR et 1 ABSTENTION

Monsieur Christian RAYNAL est nommé 4^{ème} Adjoint de la Commune en remplacement de Mme JOFFRE.

N° 25-2021

ENUMERATION DES COMMISSIONS DANS LESQUELLES LE 4^{ème} ADJOINT EST INTEGRE

Les commissions sont les suivantes :

Commission Vie scolaire et périscolaire, Enfance, Fêtes et cérémonie, Développement Durable et Tourisme, Patrimoine-voirie-sécurité, Vie associative, Vice-Président du Centre communal d'Actions Sociales, CIAS de la Communauté de Communes.

Il est précisé également que Marc BUISSON souhaite être représentant dans la commission Valorisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire de la Communauté de communes.

N° 26-2021

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

La commune de BONNETAN envisage des travaux importants sur la toiture de la mairie.

Cette toiture a été construite en 1989, est en mauvais état et doit être rénovée. De plus, les bandeaux commencent à pourrir en leur extrémité, rendant dangereuse la proximité de la toiture du fait de leur instabilité.

Le coût prévisionnel des travaux est de 19 324.20 € HT.

Ces travaux devront être réalisés de juillet 2021 à janvier 2022.

La commune de BONNETAN sollicite l'attribution d'une subvention de 30 % du montant HT de l'opération soit 4 831.05 €.

N° 27-2021

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

La commune de BONNETAN envisage des travaux importants de réhabilitation et de sécurisation de l'Eglise Saint Martin.

Ces travaux portent sur :

- la réfection partielle de la toiture,
- le nettoyage des chéneaux,
- la reprise des enduits afin d'assurer l'étanchéité sur les chapelles latérales de l'édifice.
- le remplacement des 12 abats sons situés en partie haut du clocher de l'église.

Ils permettront d'assurer une pérennité de l'édifice et de sécuriser (chutes de pierres) les déplacements piétonniers au sein du cimetière attenant.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 50 352.83 € HT soit 58 623.40 € TTC.

La commune de BONNETAN sollicite l'attribution d'une subvention de 25 % du montant HT de l'opération soit la somme de 12 588.20 € au titre du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP).

Ces travaux devront être réalisés de Juillet 2021 à Janvier 2022.

N° 28-2021

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Au sein de chaque conseil municipal, il est désigné comme l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Les délégués militaires départementaux ont une mission d'information et d'animation de ce réseau et sont désignés comme les points uniques de contact des correspondants défense au niveau local.

M. MORZADÉC accepte d'être le correspondant défense à Bonnetan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette nomination.

N° 29-2021

Avenant N° 2 au marché de fournitures de denrée brutes alimentaires nécessaire à la confection des repas au restaurant scolaire

Une irrégularité a été soulevée par la trésorerie, lors du dernier paiement de la facture de décembre de la société API RESTAURATION.

Il est nécessaire de mettre en conformité l'acte d'engagement signé et le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) en rectifiant l'article 2 de l'acte d'engagement pour qu'il soit conforme à l'article 7 du CCAP. «Les prix sont fermes la première année du contrat ; ils seront révisés une fois par an, à la date d'anniversaire du contrat selon la formule

précisée dans le CCAP. » L'avenant prend effet au 01/01/2021 avec un effet rétroactif au 01/09/2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'y autorise.

N° 30-2021

Avenant N° 2 Entreprise JBL Espaces Verts – Marché de l'école maternelle

Suite à la moins-value chiffrée par l'entreprise JBL sur les végétaux prévus dans le lot 2 Paysages Clôture, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 au Marché.

L'avenant comprend à la fois des plus-values et moins-value.

Total des plus-values : + 3 748 € HT

Total des moins-values : - 10301,20 € HT

La moins-value sur le marché est donc de – 6 553,20 € HT.

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

Les 3 dossiers reçus en mairie concernant l'antenne relais de Tournon et le projet de construction de la nouvelle antenne sont de nouveau évoqués. Les dossiers sont à disposition de l'ensemble du Conseil Municipal au secrétariat de la mairie.

Rassemblement au monument aux morts le 8 mai prochain à 11h dans le respect des gestes barrières.

M. AGERT fait un point sur la manifestation sportive CAP 33 qui démarrera le 12 juillet prochain à Salleboeuf. Les activités auront lieu à BONNETAN tous les lundis comme d'habitude. Quant à la manifestation A pied à vélo, elle aura lieu le 3 octobre prochain à CAMARSAC si la crise sanitaire le permet.

Un courrier d'ENEDIS informe la mairie qu'il est nécessaire de désigner un interlocuteur technique, M. Bernard RICHEZ sera cet interlocuteur.

Un courrier du SDIS signale les dates de la tournée de contrôle des Points d'Eau Incendie, soit du 17 mai au 11 juin 2021.

M. RAYNAL fait un point sur les manifestations culturelles, un compte-rendu de la commission est remis à chaque membre du Conseil Municipal.

JAZZ SUR LES COTEAUX le 22 mai à BONNETAN – MAI MUSICAL devenu AUTOMNE MUSICAL le 23 octobre à BONNETAN.

Fête de la musique le 26 juin à Salleboeuf. Une scène a été achetée par la Communauté de Communes afin d'être mise à disposition des communes.

Les élections départementales et régionales 2021 auront lieu les 20 et 27 juin. Il est important que le Conseil Municipal se mobilise pour tenir les 2 bureaux de vote.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 25 mai 2021 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

A. BARGUE

D. DERUE

B. RICHEZ

C. BARGUE

D. MORZADEC

J.J. ASSOULINE

M. BROSSARD

M.C. BLONDEAU

T AGERT

C. RAYNAL

M. BUISSON

A. LARGE